



COMMUNE DE  
**PEISEY-NANCROIX**  
SAVOIE - FRANCE

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2016**

### **COMPTE-RENDU**

---

<b>Présents :</b>	Mesdames Anne CROZET, Guillemette COUTTET, Georgette NALESSO et Marie-Neige POCCARD CHAPUIS. Messieurs Gérard COLLIN, Marc COLLIN, Pierre JOUANNE, Christian HEBERT, Cédric POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.
<b>Excusés :</b>	Mesdames Marina MENGOLLI et Charlotte THOMSON. Messieurs Franck CHENAL et Anthony POCCARD-CHAPUIS.
<b>Absent :</b>	Monsieur Emmanuel COLIRE.

---

Laurent TRESALLET annonce 4 pouvoirs : de Marina MENGOLLI à Laurent TRESALLET, de Charlotte THOMSON à Anne CROZET, de Franck CHENAL à Pierre JOUANNE et de Anthony POCCARD-CHAPUIS à Marie-Neige POCCARD CHAPUIS.

Il est ensuite procédé à la délibération proposée dans l'ordre du jour :

#### **I/ ADMINISTRATION GENERALE**

#### **II/ FINANCES**

#### **III/ RESSOURCES HUMAINES**

#### **IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME**

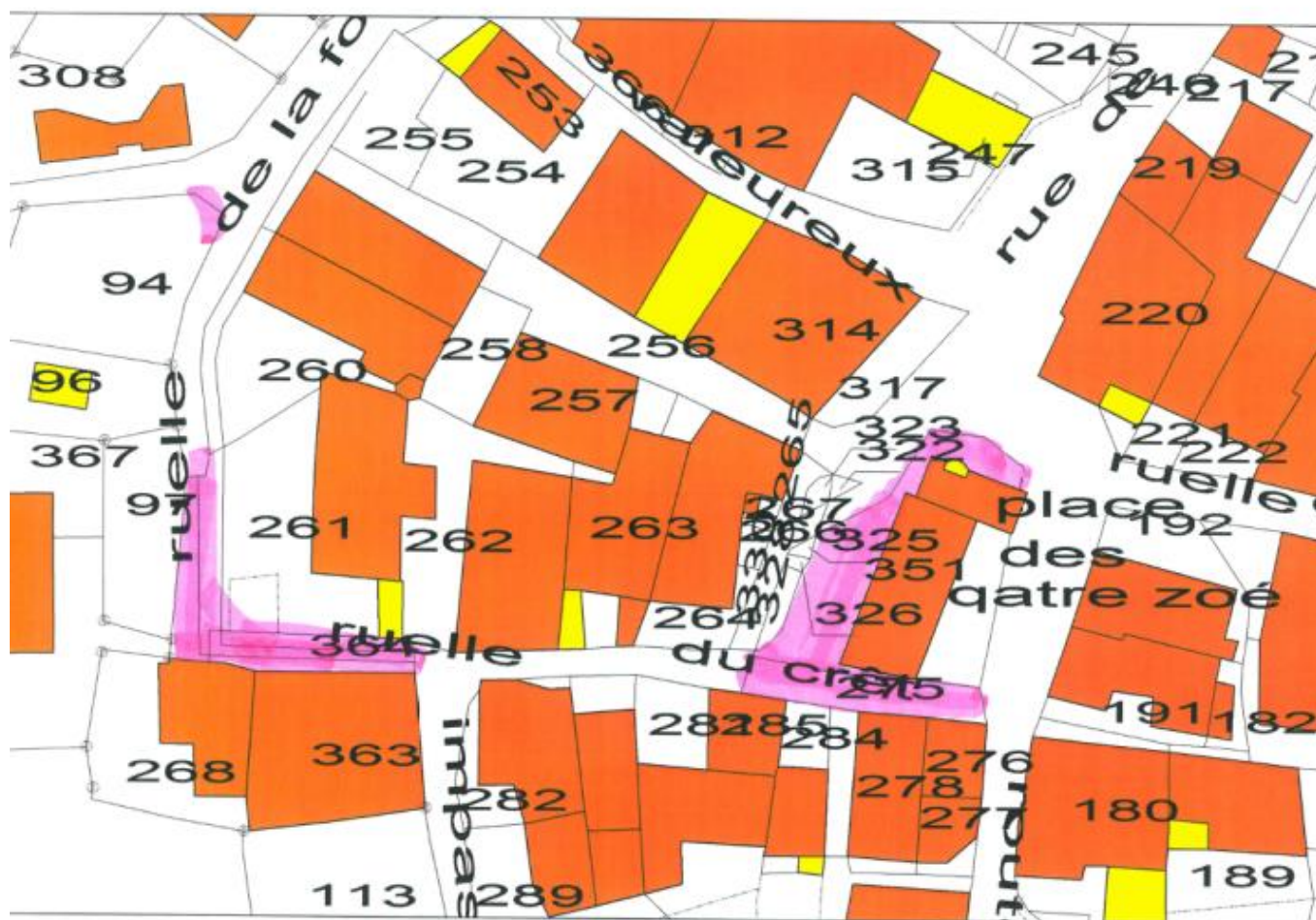
##### ***1. Lancement de la procédure de transfert d'office de la propriété de voies devenues d'utilité publique dans le cadre des travaux sur le hameau de Moulin***

Dans le cadre des travaux de réfection des réseaux humides et d'enfouissement des réseaux secs sur le hameau de Moulin, il est nécessaire de clarifier la situation des ruelles du hameau qui sont ouvertes à la circulation publique mais dont certaines portions sont encore sous domaine privé.

Il s'agit :

- De la place des 4 Zoé
- De la ruelle du Crêt
- De la ruelle de la Foyère

Le schéma ci-après présente les secteurs concernés. Un plan parcellaire basé sur des levés géométriques sera prochainement établi.



Pour régulariser ces portions de voirie, le Maire propose de suivre une procédure de transfert d'office. Cela permet d'incorporer d'office dans le domaine public de la commune des voies privées ouvertes à la circulation publique. Ce transfert d'office ne donne lieu à aucune indemnité.

Cette procédure nécessite le lancement d'une enquête publique sur une durée de 15 jours conformément à la procédure détaillée ci-après :

1. Délibération pour le lancement de la procédure
2. Choix des dates d'enquêtes et désignation un Commissaire Enquêteur
3. Arrêté de lancement de la procédure sur le transfert de voies privées
4. Publication de l'arrêté par voie d'affiche (1 mois avant le début de l'enquête publique)
5. Réalisation et envoi des notifications d'ouverture d'enquête publique (1 mois avant le début de l'enquête publique)
6. Enquête Publique d'une durée de 15 jours
7. Réception des Conclusions du commissaire enquêteur
8. Avis du conseil municipal suite aux conclusions du commissaire enquêteur et délibération portant sur le transfert dans le domaine public communal de voies privées.
9. Notification de la délibération aux propriétaires concernés.
10. Publication de la délibération auprès du service de la publicité foncière de Chambéry.
11. Délibération pour la saisine de la préfecture pour procéder au classement d'office

12. Saisine de la préfecture
13. Rapport préfecture et classement.

A l'unanimité, le Conseil municipal, approuve le lancement de la procédure de transfert d'office sur les secteurs présentés.

#### **V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- ✓ ***Date du prochain Conseil Municipal***  
Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 11 avril 2016.

***L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.***